



- QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 12 septembre 2022

Titre : Collaboration intercommunales : Et Monthey, dans tout ça ?

Texte de l'intervention :

La Ville de Monthey collabore de manière étroite avec les communes voisines ; c'est louable. Cependant, il est compliqué d'obtenir les chiffres et la plus-value pour notre Ville de bénéficier de ces intercommunalités. Il paraît toutefois évident d'y apporter une attention particulière, d'analyser leurs coûts mais aussi leurs opportunités. Il s'agit non seulement d'une question de transparence mais aussi d'un outil d'aide à la décision.

Par conséquent, il est demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Quel sont les plus-value et avantages pour la Ville de Monthey de bénéficier de chacune de ces collaborations intercommunales ?
- Comment est calculé le coût d'une prestation ? Que contient-il ? Est-ce qu'il correspond au coût réel ?
- Quels sont les coûts annuels de chaque collaboration ? Quel est la refacturation annuelle de chaque collaboration ?
- Comment est-ce que les tarifs sont définis entre les communes ? Existe-t-il une grille tarifaire/de prestations ? Si non, pour quelles raisons ?

Nom prénom : Couturier Mathieu

Représentant le parti / groupe : PLR Monthey-Choex

Date : 19 septembre 2022

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

M. Mathieu Couturier
parti Libéral Radical (PLR)
12 septembre 2022
12 décembre 2022

Titre :

Collaborations intercommunales : Et Monthey, dans tout ça ?

Développement :

La Ville de Monthey collabore de manière étroite avec les communes voisines ; c'est louable. Cependant, il est compliqué d'obtenir les chiffres et la plus-value pour notre Ville de bénéficier de ces intercommunalités. Il paraît toutefois évident d'y apporter une attention particulière, d'analyser leurs coûts mais aussi leurs opportunités. Il s'agit non seulement d'une question de transparence mais aussi d'un outil d'aide à la décision.

Par conséquent, il est demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Quel sont les plus-value et avantages pour la Ville de Monthey de bénéficier de chacune de ces collaborations intercommunales ?
- Comment est calculé le coût d'une prestation ? Que contient-il ? Est-ce qu'il correspond au coût réel ?
- Quels sont les coûts annuels de chaque collaboration ? Quel est la refacturation annuelle de chaque collaboration ?
- Comment est-ce que les tarifs sont définis entre les communes ? Existe-t-il une grille tarifaire/de prestations ? Si non, pour quelles raisons ?

1. COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

En séance du 12 septembre 2022, le Conseil municipal a apporté une réponse à la question écrite de Mme Karine BRESSAN au sujet des collaborations intercommunales. Cette réponse se référait au cadre légal y relatif, proposait un inventaire de ces collaborations et relevait la pertinence de ces synergies intercommunales.

2. COÛTS, REFACTURATION, DÉFINITION DES TARIFS

Le tableau joint en annexe :

- distingue les collaborations réalisées par la Commune de Monthey pour d'autres Communes des collaborations réalisées par d'autres Communes pour Monthey;
- précise pour chaque collaboration intercommunale :
 - o le coût annuel;
 - o la refacturation;
 - o les critères de définition du tarif;
 - o le détail du coût;
 - o le coût réel;
 - o la plus-value spécifique pour la Commune de Monthey.

3. COLLABORATIONS RÉALISÉES PAR MONTHEY POUR D'AUTRES COMMUNES

Sur la base du tableau joint en annexe, il peut être défini que la Commune de Monthey bénéficie de plus-values par les collaborations qu'elle réalise pour d'autres Communes.

3.1. Pérennité et développement de compétences

Certaines collaborations permettent à la Commune de Monthey d'atteindre un volume de travail suffisant pour l'engagement de plusieurs collaborateurs spécialisés dans un domaine et de disposer ainsi d'un nombre de collaborateur spécialisé suffisant pour contribuer à la pérennité de la prestation notamment pour la Ville de Monthey. C'est le cas, par exemple, pour la police du feu dans le domaine des constructions. Pour la Police municipale, les collaborations contribuent à atteindre un nombre d'agents suffisants pour assurer la présence de patrouilles 24h/24h sur le territoire.

En outre, l'engagement de spécialistes pour réaliser les collaborations en faveur d'autres Communes participe au développement des compétences. La qualité de la prestation est renforcée pour la Commune de Monthey également.

3.2. Cohérence régionale

Certaines collaborations permettent à la Commune de Monthey de bénéficier d'une cohérence régionale notamment pour ce qui concerne l'acquisition d'équipement, de véhicules et de moyens.

C'est le cas pour la collaboration qui porte sur les moyens d'intervention des pompiers. Les acquisitions des divers équipements sont ainsi réalisées dans une optique de complémentarité entre les différents corps de sapeurs-pompiers. Cela permet des gains financiers significatifs tout en assurant de pouvoir recourir à un plus grand volume d'équipement. Les coûts d'entretien sont également répartis entre les divers corps.

En termes de ressources humaines, par exemple, la collaboration portant sur l'organisation en cas de catastrophe est importante. Les catastrophes naturelles peuvent toucher une Commune au-delà de son territoire. L'engagement de moyens coordonnés entre les Communes assure une réponse efficace. De tels mécanismes de collaboration intercommunale permettent également de faire face à la durée dans la gestion d'une catastrophe naturelle.

Dans le domaine de la jeunesse et de l'action socio-culturelle Monthey propose, sur la base des collaborations, des activités et animations aux jeunes des Communes voisines. La Ville de Monthey, en tant que chef-lieu, attire naturellement une population régionale sur son territoire. Les jeunes ne respectent pas strictement une frontière communale dans le recours à des travailleurs sociaux. La formalisation intercommunale de cette prestation de travailleur social hors murs permet d'assurer une cohérence régionale ainsi qu'une participation financière des autres Communes aux activités qui sont proposées à leurs jeunes également, sur leur Commune ou à Monthey.

3.3. Sécurité en termes d'approvisionnement et économies d'énergie

Les collaborations dans le domaine de la gestion de l'eau sont importantes pour assurer une sécurité en la matière. La Commune de Monthey réalise la prestation de bureau conseil pour la Commune Collombey-Muraz et s'assure ainsi de la cohérence régionale pour cette ressource stratégique.

L'interconnexion des réseaux d'eau dont bénéficie Monthey avec Bex contribue à la sécurité de l'approvisionnement et au maintien de tarifs stables pour la population montheyenne. Pour cette collaboration spécifique, l'écoulement gravitaire de l'eau génère une économie significative d'énergie électrique puisque cela évite le recours au pompage de l'eau en sous-sol.

3.4. Gains financiers

Les collaborations permettent également de dégager de clairs gains financiers. C'est le cas pour le corps des sapeurs-pompiers et le Centre de Secours et Incendie Chablais-VS. Les coûts de fonctionnement sont, dans ce cas, presque réduits par deux par le fait d'avoir mutualisé les ressources.

La collaboration portant sur la santé et sécurité au travail (SST) avec Collombey-Muraz permet de porter financièrement le développement de concepts communs. Ces concepts sont répliquables moyennant quelques adaptations. Dès lors, le coût financier de ces développements est partagé.

4. COLLABORATIONS PAR D'AUTRES COMMUNES POUR MONTHEY

La Ville de Monthey bénéficie également de quelques prestations par d'autres Communes.

C'est le cas dans le domaine de la sécurité avec le stand de tir Châble-Croix qui permet aux diverses Communes partenaires de recourir au stand de Collombey-Muraz et de désaffecter leurs installations contribuant ainsi à la diminution des nuisances sonores. En outre, la mutualisation des coûts d'exploitation permet de dégager des économies financières.

La Commune de Monthey bénéficie, depuis fin 2020 dans une moindre mesure, d'une prestation d'accueil au foyer de jour de "La Charmaie". Ce n'est qu'en octobre 2020, avec le foyer de jours "Double-Croche", que la Commune de Monthey a disposé d'une telle infrastructure et d'un tel accueil. Cette collaboration a permis d'offrir cette prestation plus rapidement à la population monthesienne avant que l'infrastructure ne soit développée au Bâtiment « Double-Croche ».

5. COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES : PLUS-VALUES

La Ville de Monthey bénéficie des collaborations intercommunales que ce soit en disposant de ressources humaines et de moyens supplémentaires, en générant des gains financiers par la mutualisation ou en contribuant à la cohérence régionale.

Le Conseil municipal ne manque pas d'examiner chacune de ces collaborations, notamment à leur échéance afin de déterminer si leur reconduction est pertinente et sous quelle forme.

Monthey, le 5 décembre 2022

Collaborations intercommunales par Monthey en faveur d'autres Communes

Collaboration	Intercommunalité	Coût annuel	Refacturation	Critères définition du tarif	Détail du coût	Coût réel	Plus-value et avantage pour Monthey																																																																							
Construction - Police du feu	Collombey-Muraz	CHF 175'000.-	CHF 60'000.- CHF 115'000.-	Collaborateur spécialisé à 50% Collaborateur à 70% pour cette prestation.	<p>Calculateur collaborateur chargé de sécurité intercommunal</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Position</th> <th>Désignation</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>Salaires classe 8/7 10</td><td>fr. 76 000.00</td></tr> <tr><td>2</td><td>Charges sociales (30%)</td><td>fr. 22 800.00</td></tr> <tr><td>3</td><td>Frais RH (Mise au concours, gestion du salaire, suivi du collaborateur)</td><td>fr. 5 000.00</td></tr> <tr><td>4</td><td>Formation continue</td><td>fr. 1 000.00</td></tr> <tr><td>5</td><td>Licence informatique</td><td>fr. 400.00</td></tr> <tr><td>6</td><td>Fourniture et gestion télématique (téléphone, ordinateur, gestion du réseau, accès, badge)</td><td>fr. 4 000.00</td></tr> <tr><td>7</td><td>Participation téléphone portable</td><td>fr. 600.00</td></tr> <tr><td>8</td><td>Parking</td><td>fr. 300.00</td></tr> <tr><td>9</td><td>Espace bureau</td><td>fr. 2 000.00</td></tr> <tr><td>10</td><td>Documentation, impressions</td><td>fr. 300.00</td></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL</td><td>fr. 112 400.00</td></tr> </tbody> </table> <p>Coût pour les années suivantes (prendre en compte la progression salariale)</p> <p>Calculateur collaborateur chargé de sécurité intercommunal</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Position</th> <th>Désignation</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>Salaires classe 7/6 10</td><td>fr. 76 000.00</td></tr> <tr><td>2</td><td>Charges sociales (30%)</td><td>fr. 22 800.00</td></tr> <tr><td>3</td><td>Frais RH (gestion du salaire, suivi)</td><td>fr. 2 000.00</td></tr> <tr><td>4</td><td>Formation continue</td><td>fr. 1 000.00</td></tr> <tr><td>5</td><td>Licence informatique</td><td>fr. 400.00</td></tr> <tr><td>6</td><td>Gestion télématique (téléphone, ordinateur, réseau, accès, badge)</td><td>fr. 5 000.00</td></tr> <tr><td>7</td><td>Participation téléphone portable</td><td>fr. 600.00</td></tr> <tr><td>8</td><td>Parking</td><td>fr. 300.00</td></tr> <tr><td>9</td><td>Espace bureau</td><td>fr. 2 000.00</td></tr> <tr><td>10</td><td>Documentation, impressions</td><td>fr. 300.00</td></tr> <tr><td colspan="2">TOTAL</td><td>fr. 105 900.00</td></tr> </tbody> </table>	Position	Désignation	Montant	1	Salaires classe 8/7 10	fr. 76 000.00	2	Charges sociales (30%)	fr. 22 800.00	3	Frais RH (Mise au concours, gestion du salaire, suivi du collaborateur)	fr. 5 000.00	4	Formation continue	fr. 1 000.00	5	Licence informatique	fr. 400.00	6	Fourniture et gestion télématique (téléphone, ordinateur, gestion du réseau, accès, badge)	fr. 4 000.00	7	Participation téléphone portable	fr. 600.00	8	Parking	fr. 300.00	9	Espace bureau	fr. 2 000.00	10	Documentation, impressions	fr. 300.00	TOTAL		fr. 112 400.00	Position	Désignation	Montant	1	Salaires classe 7/6 10	fr. 76 000.00	2	Charges sociales (30%)	fr. 22 800.00	3	Frais RH (gestion du salaire, suivi)	fr. 2 000.00	4	Formation continue	fr. 1 000.00	5	Licence informatique	fr. 400.00	6	Gestion télématique (téléphone, ordinateur, réseau, accès, badge)	fr. 5 000.00	7	Participation téléphone portable	fr. 600.00	8	Parking	fr. 300.00	9	Espace bureau	fr. 2 000.00	10	Documentation, impressions	fr. 300.00	TOTAL		fr. 105 900.00	<p>Cette collaboration permet d'atteindre un volume de travail équivalent à plusieurs collaborateurs spécialisés dans le domaine. Dès lors, la pérennité de la prestation est assurée pour la Commune de Monthey qui ne bénéficierait pas d'un volume suffisant pour assurer un tel pôle de compétence.</p> <p>Bénéficier de plusieurs collaborateurs spécialisés permet également la constitution d'un pôle de compétence reconnu par l'OCF. La qualité de la prestation, notamment pour la Commune de Monthey, est également assurée.</p>
Position	Désignation	Montant																																																																												
1	Salaires classe 8/7 10	fr. 76 000.00																																																																												
2	Charges sociales (30%)	fr. 22 800.00																																																																												
3	Frais RH (Mise au concours, gestion du salaire, suivi du collaborateur)	fr. 5 000.00																																																																												
4	Formation continue	fr. 1 000.00																																																																												
5	Licence informatique	fr. 400.00																																																																												
6	Fourniture et gestion télématique (téléphone, ordinateur, gestion du réseau, accès, badge)	fr. 4 000.00																																																																												
7	Participation téléphone portable	fr. 600.00																																																																												
8	Parking	fr. 300.00																																																																												
9	Espace bureau	fr. 2 000.00																																																																												
10	Documentation, impressions	fr. 300.00																																																																												
TOTAL		fr. 112 400.00																																																																												
Position	Désignation	Montant																																																																												
1	Salaires classe 7/6 10	fr. 76 000.00																																																																												
2	Charges sociales (30%)	fr. 22 800.00																																																																												
3	Frais RH (gestion du salaire, suivi)	fr. 2 000.00																																																																												
4	Formation continue	fr. 1 000.00																																																																												
5	Licence informatique	fr. 400.00																																																																												
6	Gestion télématique (téléphone, ordinateur, réseau, accès, badge)	fr. 5 000.00																																																																												
7	Participation téléphone portable	fr. 600.00																																																																												
8	Parking	fr. 300.00																																																																												
9	Espace bureau	fr. 2 000.00																																																																												
10	Documentation, impressions	fr. 300.00																																																																												
TOTAL		fr. 105 900.00																																																																												
Sécurité - Police intercommunale	Collombey-Muraz Massongex Vérossaz Saint-Maurice	CHF 5'100'000.-	CHF 1'895'000.-	Collombey-Muraz: 1 agent pour 1'000 habitants soit à ce jour 9 agents mais facturé 9,5 car plus de 9'500 habitants Pour les 3 autres Communes : tarif de CHF 75.-/habitant	Coll.-Muraz : CHF 1'425'000.- Massongex : CHF 120'000.- Vérossaz : CHF 50'000.- St-Maurice : CHF 300'000.-	Le coût salarial moyen d'un agent est de CHF 110'000.- Il faut y rajouter CHF 10'000 pour l'équiper et CHF 15'000.- pour l'espace bureautique, etc. Cela fait donc un total de CHF 135'000.-/ agent.	<p>Cette collaboration permet d'atteindre un volume suffisant d'agents pour garantir, en tout temps, une présence 24h/24h, sur tout le territoire d'une patrouille et d'un centraliste.</p> <p>Cette collaboration contribue également à la flexibilité lors de grandes manifestations sur le territoire monthey-san.</p>																																																																							
Sécurité - Organisation en cas de catastrophe	Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz	CHF 12'650.-	CHF 7'325.75	Selon une clé de répartition : 50% du budget à part égale 50% du budget selon le nombre d'habitants	Environ CHF 3'000.- d'entretien de matériel et de la solde de personnes extérieurs aux Communes.	CHF 12'650.-	<p>Pour un EMCR il est très important d'assurer l'engagement des ressources humaines suffisantes afin de durer dans le temps lors de la gestion de catastrophes. Un tel regroupement des ressources et des collaborateurs est indispensable.</p> <p>Si l'EMCR n'est pas engagé, les coûts sont identiques pour la Commune de Monthey avec ou sans synergie. Cependant, avec les synergies CHF 7'000.- des CHF 12'650.- sont refacturés aux Communes tierces.</p>																																																																							

Feu - Gestion des moyens d'intervention	Collombey-Muraz, Troistorrens, Ass. Communes du Haut-Lac	Selon achats ou concepts créés	Selon achats ou concepts créés	La répartition des coûts varie selon le moyen (équipement, véhicule, etc.) acquis		<p>Quelques exemples:</p> <p><u>Engin de sauvetage aérien:</u> Prix d'achat CHF 990'000.- moins les subventions et le partage avec le CSI Haut-Lac. La Commune de Monthey a payé CHF 185'250.- A cela, tous les frais d'entretien sont divisés par 2. La formation du personnel est également divisée par 2, tout en garantissant une sécurité identique.</p> <p><u>Appareil respiratoire:</u> Seul, le CSI Chablais devrait avoir 35 appareils respiratoires pour un montant de CHF 40'000.- environ.</p> <p>En regroupant les achats et en collaborant avec les corps voisins, le nombre d'appareils a pu être réduit à 18 pièces.</p> <p>Avec la répartition et les subventions, l'achat de ces appareils a coûté, à la commune de Monthey, CHF 18'410.-</p>	<p>Une telle collaboration permet des économies à grande échelle pour l'acquisition de matériel, la formation et l'entreposage.</p> <p>En outre, la cohérence de l'équipement au niveau régional est assurée. Les acquisitions sont réalisées dans une optique de complémentarité. Les doublons d'équipement sont évités.</p>																																																						
Feu - Corps de sapeurs-pompiers	Vérossaz, Massongex, Collombey-Muraz	Env. 1'000'000.-	Env. 420'000.-	Clé de répartition selon le pourcentage du nombre d'habitants : 58% Monthey 32% Collombey-Muraz 7% Massongex 3% Vérossaz	<table border="1" data-bbox="1495 982 2270 1184"> <thead> <tr> <th></th> <th>Totaux</th> <th>Monthey</th> <th>Collombey-Muraz</th> <th>Massongex</th> <th>Vérossaz</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nbre d'habitant au 31.12.2020</td> <td>30 204</td> <td>17 874</td> <td>9 608</td> <td>1 947</td> <td>775</td> </tr> <tr> <td></td> <td>100.00%</td> <td>59.18%</td> <td>31.81%</td> <td>6.45%</td> <td>2.57%</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="1495 1079 2270 1184"> <thead> <tr> <th colspan="6">Budget CSI CHABLAIS-VS</th> </tr> <tr> <th colspan="6">(Clé de répartition: % de la population)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget de fonctionnement</td> <td>CHF 989 280.00</td> <td>CHF 585 432.09</td> <td>CHF 314 693.49</td> <td>CHF 63 770.63</td> <td>CHF 25 383.79</td> </tr> <tr> <td>Subvention</td> <td>CHF 90 000.00</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais facturés à des tiers</td> <td>CHF 45 000.00</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Budget net</td> <td>CHF 854 280.00</td> <td>CHF 505 542.34</td> <td>CHF 271 749.51</td> <td>CHF 55 068.31</td> <td>CHF 21 919.85</td> </tr> </tbody> </table>		Totaux	Monthey	Collombey-Muraz	Massongex	Vérossaz	Nbre d'habitant au 31.12.2020	30 204	17 874	9 608	1 947	775		100.00%	59.18%	31.81%	6.45%	2.57%	Budget CSI CHABLAIS-VS						(Clé de répartition: % de la population)						Budget de fonctionnement	CHF 989 280.00	CHF 585 432.09	CHF 314 693.49	CHF 63 770.63	CHF 25 383.79	Subvention	CHF 90 000.00					Frais facturés à des tiers	CHF 45 000.00					Budget net	CHF 854 280.00	CHF 505 542.34	CHF 271 749.51	CHF 55 068.31	CHF 21 919.85		<p>Cette collaboration permet une économie substantielle pour la Commune de Monthey.</p> <p>En 2019, le budget de fonctionnement du CSI Monthey s'élevait à CHF 1'031'610.</p> <p>A ce jour, avec plus de pompiers et sur la base des synergies, les coûts sont pratiquement divisés par 2.</p>
	Totaux	Monthey	Collombey-Muraz	Massongex	Vérossaz																																																								
Nbre d'habitant au 31.12.2020	30 204	17 874	9 608	1 947	775																																																								
	100.00%	59.18%	31.81%	6.45%	2.57%																																																								
Budget CSI CHABLAIS-VS																																																													
(Clé de répartition: % de la population)																																																													
Budget de fonctionnement	CHF 989 280.00	CHF 585 432.09	CHF 314 693.49	CHF 63 770.63	CHF 25 383.79																																																								
Subvention	CHF 90 000.00																																																												
Frais facturés à des tiers	CHF 45 000.00																																																												
Budget net	CHF 854 280.00	CHF 505 542.34	CHF 271 749.51	CHF 55 068.31	CHF 21 919.85																																																								
Santé et sécurité au travail (SST)	Collombey-Muraz	CHF 25'000.-	CHF 12'000.-	Selon tarifs du marchés pratiqués par les entreprises spécialisées qui mettent en place des concepts SST.		Moins de 5% du temps du collaborateur qui s'occupe de la SST. Il fait en même temps les mêmes démarches, les mêmes cours pour la commune de Monthey que celle de Collombey-Muraz. Donc le coût est de moins 4'000.-/an.	Le concept SST mis en place à la Commune de Monthey ou de Collombey-Muraz est identique. Cela permet de mutualiser le développement des concepts, des formations et des moyens déployés. Au vu de la refacturation à la Commune de Collombey-Muraz, le coût pour Monthey est moindre d'environ CHF 4'000.-/an.																																																						

Déléguée à l'énergie et au dével. durable	Collombey-Muraz	CHF 50'000.-	CHF 50'000.-	Coûts effectifs de la prestation	Mise à disposition, à raison de 20%, d'une déléguée à l'énergie	CHF 50'000.-	<p>Une telle collaboration contribue au développement de synergies en matière de développement durable sur la région.</p> <p>Cette collaboration permet également de consolider les compétences du personnel nécessaire dans ce domaine pour les deux Communes.</p> <p>Il est à noter que cette collaboration sera étendue aux Communes de Massongex et Troistorrents dès le 1er janvier 2023.</p>
Gestion de l'eau - Bureau technique et conseil	Collombey-Muraz	CHF 90'000.-	CHF 90'000.-	Mandat de prestation selon convention probatoire : forfait annuel établi selon la liste et la valorisation des tâches de technicien et d'ingénieur.	Frais de personnel Frais divers.	CHF 90'000.-	<p>Cette collaboration permet de disposer d'un 0,25 EPT supplémentaire pour les projets de Monthey</p> <p>Cette collaboration contribue également à assurer les intérêts stratégiques sur le plan de la gestion des ressources en eau et de la sécurité d'approvisionnement.</p>
Gestion des eaux usées	Massongex, Collombey-Muraz (Neyres), Troistorrents, CIMO SA	CHF 197'621.-	CHF 197'621.-	Nombre d'habitants raccordés	Frais de personnel, coûts d'exploitation, réparations, entretien, énergies, réactifs, déchets	CHF 197'621.-	Les frais fixes d'exploitation de la STEP étant pratiquement invariables compte tenu de la faible augmentation des habitants raccordés, la participation financière de la ville s'en trouve favorablement influencée.
Jeunesse - actions socio-culturelles	Collombey-Muraz	CHF 81'000.--	CHF 100'000.--	Mandat de prestations et possibilités de demandes de budgets extraordinaires à Collombey-Muraz selon les projets	Salaires, frais de fonctionnement de base, participation forfaitaire aux frais divers (Bureau, matériels, etc.)		<p>Les prestations et animations en faveur des jeunes montheyens sont augmentées avec le programme d'activités proposé à Collombey-Muraz.</p> <p>Monthey en tant que chef-lieu attire naturellement une population régionale sur son territoire. La Commune de Collombey-Muraz participe aux actions socioculturelles se déroulant sur Monthey.</p>
Médiation sociale - Travailleurs hors murs	Collombey-Muraz, Port-Valais, Vouvry, Saint-Gingolph	CHF 199'273.--	CHF 102 849.--	Refacturation en fonction du nombre d'habitants par Commune, maximum 6.- par habitants	Frais de fonctionnement projet, encadrement RH et coordination du projet	Les frais de fonctionnement couvert, frais de coordination et RH sous-estimé selon les années	Cette collaboration permet de disposer d'un 0.7 EPT de travail TSHM.

Curatelle	Champéry, Val d'Illeiez, Troistorents	CHF 74'000.-- (montant calculé en novembre 2011) NB : ce montant vient d'être actualisé et s'élèvera à Fr. 98'500.-- dès le 1er janvier 2023	CHF 74'000.--	Charges du Service, en 2011, liées à la gestion de 20 curatelles (ce qui correspond à un taux d'activité de 40% d'un poste de CO)	Traitement des tuteurs officiels (pour un 0,4 EPT) et charges sociales : 48'300.--; frais de déplacement : 1'300.--; appui administratif (pour un 0,2 EPT) : 16'700.--; participation à divers frais : 3'600.--; formation tuteurs privés et soutien divers : 4'100.--	CHF 74'000.-- (cf. rapport du SOC au Conseil municipal du 23 novembre 2011)	Cette collaboration contribue à la professionnalisation de la protection de l'adulte par la création d'un pôle de compétence reconnu. Elle permet de disposer d'un 0.4 EPT supplémentaire favorisant le recrutement des spécialistes.
-----------	---	---	---------------	--	---	--	--

Collaborations intercommunales en faveur de la Commune de Monthey

Collaboration	Intercommunalité	Coût annuel	Critères définition du tarif	Détail du coût	Plus-value et avantage pour Monthey
Mobilité - Bus aggro	Agglomération	CHF 2'100'000.- à charge de Monthey en 2022	Fonction de la population et de la qualité de la desservance	En 2022 : 41% du coût global	Liaisons régionales assurées avec les transports publics
Sécurité - Stand de tir Châble-Croix	Collombey-Muraz	Env CHF 14'000.-	Selon la clé de répartition: - nombre d'habitants - nombre de tireurs astreints	Selon la clé de répartition: Monthey 52.5 %	Division des coûts avec les Communes partenaires et désaffectation des anciens stands.
Gestion de l'eau - Interconnexion des réseaux	Bex	CHF 43'000.-	Tarif conventionnel (fixe au m3) établi sur l'équivalence du coût de l'énergie de pompage d'un m3 d'eau dans la nappe.	6.5 cts/m3 d'eau fournie à Monthey	Economie d'énergie électrique de pompage (500'000 kWh/an); Sécurité d'approvisionnement offerte par un écoulement gravitaire (sans énergie électrique) ; Stabilité du tarif.
3ème âge - Accueil de jour à la Charmaie	Collombey-Muraz	2021 : COVID prise en charge du déficit par le Canton 2020 : COVID prise en charge du déficit par le Canton 2019 : coût annuel total pour Monthey de 749.-	Participation financière respective des 2 Communes de Collombey-Muraz et Monthey au résultat d'exploitation du Foyer de Jour la Charmaie : au prorata du nombre de journées des citoyens de chacune des 2 Communes	En 2019 compte de fonctionnement du Foyer de jour la Charmaie présentait un déficit de CHF 1'104.- réparti au prorata du nombre de journées respectives soit CHF 749.- à charge de la Commune de Monthey	Avant l'ouverture du foyer de jour "Double-Croche" en octobre 2020, cette prestation a permis l'accueil à la journée des citoyens montheyens auprès du foyer de jour la "Charmaie". Depuis l'ouverture du foyer de jour "Double-Croche" à Monthey, la fréquentation du foyer de jour de Collombey-Muraz par des citoyens montheyens tend à diminuer sensiblement.